



**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 8 incluse et à partir de la question n° 12), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 9), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 2), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 8 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 9), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 8)

**Secrétaire :**

Jamal Eddine LOUHKIAR

**Étaient absents :**

Mme Nadia GARNIER, Mme Karima ROCHDI

**Procurations de vote :**

Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 47), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 7 incluse)

**OBJET :** 14 - Musée des beaux-arts et d'archéologie - Projet "Une seconde au musée" - Convention de partenariat entre le lycée Victor Hugo, le collège Denis Diderot et la Ville de Besançon

Délibération n° 007634

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 26/09/2024

Séance du 19 septembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55  
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Musée des beaux-arts et d'archéologie - Projet "Une seconde au musée" -  
Convention de partenariat entre le lycée Victor Hugo, le collège Denis Diderot  
et la Ville de Besançon**

**Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 3	04/09/2024	Favorable unanime

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la Maire à signer la convention de partenariat entre les musées d'Arts et du Temps pour le compte de la Ville, le lycée Victor Hugo (Besançon) et le collège Diderot (Besançon). Les musées d'Arts et du Temps (musée des beaux-arts et d'archéologie et musée du Temps) sont engagés depuis de nombreuses années auprès des publics les plus éloignés de la culture. Ils œuvrent au quotidien à rendre toujours plus accessibles leurs collections, grâce à des projets adaptés. Ils proposent, en 2024-2025, d'engager leurs équipes dans un projet conçu pour des jeunes scolarisés en quartier prioritaire, avec des enseignants du lycée Victor Hugo et du collège Diderot (Planoise). Ce projet, intitulé « Une seconde au musée » vise à confier le commissariat d'une exposition à un groupe d'une quinzaine d'élèves de seconde du lycée Victor Hugo. L'action se déroulera de septembre 2024 à juin 2025 ; l'exposition, présentée au musée des beaux-arts et d'archéologie, sera visible de juin à septembre 2025. Les modalités du partenariat entre les musées d'Arts et du Temps, le lycée Victor Hugo et le collège Diderot sont définies par convention.

**I. Contexte**

A la suite des émeutes de l'été 2023, la volonté politique de développer des actions, notamment culturelles, en direction des jeunes issus des quartiers prioritaires, est exprimée auprès des acteurs bisontins, associatifs et culturels. L'idée de mener un projet d'envergure à destination de lycéens du quartier de Planoise est alors soumise par les élus de la Ville à la Direction des musées : elle se précise en un projet de commissariat d'exposition par un groupe d'élèves du lycée Victor Hugo.

Proposée à 3 enseignantes avec lesquelles les musées travaillent déjà dans le cadre du dispositif des « Cordées de la réussite », l'idée est reçue avec enthousiasme puis travaillée conjointement.

La faisabilité du projet étant confirmée au cours de l'année 2023-2024 par la direction de l'établissement scolaire, il est programmé pour la rentrée de septembre 2024.

**II. Projet détaillé**

Les musées d'Arts et du Temps de Besançon confient le commissariat d'une exposition à un groupe de 17 élèves de seconde volontaires, notamment 8 planoisiens, en les accompagnant, les formant, à chaque étape du processus :

- élaboration d'un scénario d'exposition (thématique, discours)
- sélection des œuvres dans les réserves des collections du MBAA (parmi des œuvres en état d'être exposées) ; le MDT jouera le rôle de « musée prêteur » dans le projet, quelques œuvres proviendront donc aussi de ce musée
- conception de la scénographie
- conception de la communication
- conception de la médiation autour de l'exposition (visite guidée, atelier)
- montage de l'exposition
- organisation du vernissage
- médiation durant l'exposition auprès des visiteurs
- démontage.

En complément de ces séances, des ateliers de pratique artistique seront programmés : les élèves participeront aux ateliers de sculpture intergénérationnelle mis en place au collège Diderot et

encadrés par l'enseignant en arts plastiques du collège (classe à horaires aménagés arts plastiques) et un plasticien ou une plasticienne.

Objectifs :

- Offrir aux élèves une immersion dans un univers professionnel privilégié
- Leur faire découvrir la richesse des métiers du musée, susciter des envies
- Les impliquer dans un projet ambitieux, avec une forte visibilité
- Développer les connaissances et compétences des lycéens dans de nombreux domaines
- Offrir aux visiteurs du musée une proposition culturelle décalée
- Impliquer le musée dans une démarche participative, et en faire un lieu toujours plus ouvert, accueillant, accessible, à l'écoute

Equipe projet :

Projet coordonné par deux chargées de médiation du musée, trois enseignantes du lycée, un enseignant du collège.

Tous les services des musées sont impliqués (conservation, documentation, régie, service technique, communication) et interviennent aux différentes étapes du projet.

Calendrier :

Projet construit sur une année scolaire, avec un démarrage en septembre 2024 et l'ouverture de l'exposition en juin 2025 (visible durant l'été). Environ 30 séances de travail, principalement au musée. Les séances ont lieu sur un créneau spécifique de l'emploi du temps des élèves : le lundi après-midi.

Budget prévisionnel :

Le budget prévisionnel de ce projet est estimé à 17 277 € selon le plan de financement suivant :

Dépenses			Recettes	
DEROULEMENT PROJET	Actions de médiation (vacations) / MAT	2 791 €	Ville de Besançon (valorisation temps de travail + vacations)	6 977 €
	Coordination du projet + équipe technique / MAT	4 186 €	Demandes de subvention Préfecture, DRAC, Région	4 300 €
	Coordination du projet / Lycée Victor Hugo	3 500 €	Lycée Victor Hugo (valorisation temps de travail + transports)	4 000 €
	Transport élèves / Lycée Victor Hugo	500 €	Région BFC - dispositif EVEIL	2 000 €
EXPOSITION	Régie / MAT	1 000 €		
	Scénographie - technique - éclairages / MAT	3 300 €		
	Signalétique - communication / MAT	1 500 €		
	Vernissage / MAT	500 €		
Total		17 277 €	Total	17 277 €

Les modalités et conditions de ce partenariat sont définies par convention jointe en annexe. Elle est conclue pour une durée de 1 an.

Mmes Elise AEBISCHER (1), Carine MICHEL (1) et M. Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- se prononce favorablement sur ce projet de convention de partenariat,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous documents relatifs à ce projet.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0


Abstention\*: 0

Conseillers intéressés : 3

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

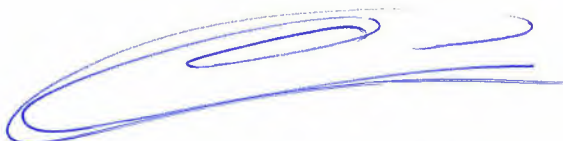
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



M. Jamal-Eddine LOUHKIAR,  
Conseiller Municipal

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

# **Convention de Partenariat**

## **Projet « Une seconde au musée »**

### **Année scolaire 2024-2025**

Entre les soussignés :

**La Ville de Besançon**, 2 rue Mégevand 25034 Besançon Cedex, représentée par sa Maire en exercice, Madame Anne VIGNOT, ou son représentant, habilitée par délibération du Conseil Municipal du

Ci-après désignée « La Ville »

Et

**Le lycée Victor Hugo**, établissement public local d'enseignement, représenté par monsieur BROYER agissant en qualité de proviseur, situé 1 rue Rembrandt, 25000 Besançon

Ci-après désigné « Le lycée »

Et

Le Collège Diderot, représenté par monsieur CUENOT agissant en qualité de principal, situé 3 rue de Cologne, 25000 Besançon

Ci-après désigné « Le collège »

**Préambule**

Les musées d'Arts et du Temps, le lycée Victor Hugo et le collège Diderot souhaitent mener ensemble une action inédite en confiant le commissariat d'une exposition présentée au musée des beaux-arts et d'archéologie à un groupe d'élèves de seconde du lycée, en les accompagnant et les formant à chaque étape du processus. Cette action s'intitule « Une seconde au musée ».

#### **ARTICLE 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour but de définir le partenariat entre les musées d'Arts et du Temps de Besançon, le lycée Victor Hugo et le collège Diderot dans le cadre du projet « Une seconde au musée » défini en préambule.

#### **ARTICLE 2 – Le Projet**

##### **Les objectifs du projet**

- Offrir aux élèves une immersion dans un univers professionnel privilégié ;
- Leur faire découvrir la richesse des métiers du musée, susciter des envies ;
- Les impliquer dans un projet ambitieux, avec une forte visibilité ;
- Développer les connaissances et compétences des lycéens dans de nombreux domaines transversaux en particulier la maîtrise des langages ;
- Mettre en œuvre les compétences psycho-sociales nécessaires à la réussite d'un projet ;
- Permettre aux élèves de s'initier à une pratique artistique, grâce à l'atelier intergénérationnel et interdegré mené au collège Diderot en collaboration avec l'association BOUGE+ et grâce au soutien de la CAF du Doubs.

- Impliquer le musée dans une démarche participative, et en faire un lieu toujours plus ouvert, accueillant, accessible, à l'écoute
- Offrir aux visiteurs du musée une proposition culturelle décalée

Ce projet sera mis en œuvre avec une quinzaine d'élèves d'une même classe de seconde du lycée. Les séances hebdomadaires se tiendront les lundis après-midi, de 15h à 18h, du 9 septembre 2024 au 5 juin 2025, dans les locaux des musées d'Arts et du Temps, au lycée ou au collège.

### **Les étapes du projet**

- élaboration d'un scénario (thématique, discours, argumentaire)
- sélection des œuvres dans les collections du musée (parmi des œuvres en état d'être exposées)
- conception de la scénographie
- conception de la communication
- conception de la médiation autour de l'exposition (visite guidée, atelier)
- montage de l'exposition,
- organisation du vernissage,
- médiation durant l'exposition
- démontage

En parallèle de ces différentes étapes, des séances d'ateliers de sculpture seront programmées au collège. Les productions feront l'objet d'une présentation dans les locaux du collège.

### **L'équipe projet**

Le projet est coordonné par la cheffe du service « Développement culturel » des musées, deux chargées de médiation des musées, trois enseignantes du lycée et un enseignant du collège.

## **ARTICLE 3 – Engagement de la ville**

La Ville s'engage à :

- développer et coordonner un partenariat culturel entre le lycée, le collège et les musées d'Arts et du Temps de Besançon autour de leurs thématiques (beaux-arts, archéologie, histoire locale, symbolique et mesure du temps) en co-construisant un projet d'exposition impliquant un groupe d'élèves.
- mettre en place les actions suivantes :
  - o visites des musées et de leurs réserves,
  - o séances de travail avec les différents services et corps de métiers des musées (conservation, régie, communication, documentation, services techniques, développement culturel)
- mettre à disposition les personnels compétents nécessaires à chaque étape du projet.
- participer au suivi des actions, à la communication, au bilan et à l'évaluation du projet.

## **ARTICLE 4 – Engagement du lycée**

Le lycée s'engage à :

- constituer une demi-classe spécifique à ce projet, pour l'année scolaire 2024-2025 ;
- mettre à disposition des intervenants des musées des locaux adaptés à leurs interventions ;
- contribuer au financement du projet mis en place en fonction des moyens dont il dispose ;
- participer à la coordination entre les différents intervenants ;
- encadrer les élèves au cours des trajets et des séances en dehors de l'enceinte du lycée ;
- communiquer en interne de l'avancement du projet ;
- prévenir les musées en cas d'annulation de séances ou de visites

## **ARTICLE 5 – Engagement du collège**

Le collège s'engage à :

- accueillir ponctuellement dans ses locaux des élèves de seconde du lycée au sein de l'atelier de sculpture intergénérationnel et interdegré mis en place par le collège. 5 séances sont prévues sur l'année scolaire (lundi de 16h à 18h) ;
- présenter une exposition des travaux de sculpture créés lors des ateliers

#### **ARTICLE 6 – Communication**

La Ville communiquera autour du projet, pour sa mise en valeur.  
Les supports de communication seront transmis au lycée pour validation.

Le lycée et le collège s'engagent à mentionner le partenariat avec la direction des musées d'Arts et du Temps de Besançon et la Ville de Besançon dans les supports de communication évoquant ledit projet. Les logos des musées et de la Ville seront transmis aux établissements.

#### **ARTICLE 7 – Évaluation et bilan de la convention**

La Ville, le lycée et le collège s'engagent à effectuer régulièrement, notamment lors des séances hebdomadaires, un suivi et une évaluation de l'action menée.

#### **ARTICLE 8 – Règles de sécurité et assurance**

Les partenaires s'engagent à contracter les assurances nécessaires pour la responsabilité civile de ses intervenants et l'assurance du matériel.

#### **ARTICLE 9 – Durée de la convention**

Cette convention est signée pour l'année scolaire 2024-2025.

#### **ARTICLE 10 – Cas de litige et contestation**

Les parties cocontractantes conviennent de mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour résoudre de façon amiable tout litige qui pourrait survenir dans l'interprétation de cette convention. Si toutefois un différend ne pouvait pas faire l'objet d'une conciliation entre les parties, il serait soumis aux tribunaux compétents de Besançon.

Fait à Besançon en trois exemplaires, le

Pour le lycée Victor Hugo,  
**Monsieur Jean Broyer** Proviseur du lycée

Pour le collège Diderot,  
**Monsieur Christophe Cuenot** Principal du collège

Pour la Ville de Besançon,  
**Madame Anne Vignot** Maire en exercice ou son représentant